

# DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N°23-083

**SERVICE** : DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

**OBJET** : Prolongement de l'aménagement d'une piste cyclable avenue de Marboz à Bourg-en-Bresse

## LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

**VU** le code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

**VU** l'arrêté n° 20-10 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Madame Isabelle MAISTRE dans les domaines des Transports et des Mobilités, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et, le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision du même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

**CONSIDERANT** la consultation lancée le 22 novembre 2022 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte pour le prolongement de l'aménagement d'une piste cyclable avenue de Marboz à Bourg-en-Bresse ;

**CONSIDERANT** le rapport d'analyse des offres ;

**CONSIDERANT** comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement :

- pour le lot n°1 – voirie réseaux divers : l'offre de la société EUROVIA ALPES BOURG-EN-BRESSE (01240 CERTINES) ;
- pour le lot n°2 – éclairage public et feux tricolores : l'offre de la société SBTP (01000 BOURG EN BRESSE).

**DECIDE**

**D'ATTRIBUER** les marchés concernant le prolongement de l'aménagement d'une piste cyclable avenue de Marboz à Bourg-en-Bresse :

- pour le lot n°1 – voirie réseaux divers : à la société EUROVIA ALPES BOURG-EN-BRESSE (01240 CERTINES) pour un montant de 563 365,30 € HT ;
- pour le lot n°2 – éclairage public et feux tricolores : à la société SBTP (01000 BOURG EN BRESSE) pour un montant de 28 990,40 € HT.

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 7 avril 2023



**Pour le Président et par délégation  
La Vice-Présidente,**

**Isabelle MAISTRE  
Déléguée aux Transports et aux Mobilités**